

CIRCULAIRE

A L'ATTENTION DES PRESIDENTS DES CLUBS DE D3 DEPARTEMENTALE

Objet : Additif au Règlement des Championnats - Saison 2010-

Il est rappelé à l'ensemble des clubs de **D3D** de bien vouloir prendre note de l'additif porté à l'Article 13 du Règlement des Championnats 2010 qui est ainsi rectifié :

■ Article 13 du Règlement des Championnats (Page 47):

D3D : 4 poules : A ,B,C, D. A l'issue du Championnat D3D, les équipes classées 1^{ère} de chaque poule accéderont directement en D2D. Les 4 équipes classées 2^{ème} de chaque poule participeront à un championnat des seconds à l'issue duquel seront désignées les deux premières d'entre elles qui accéderont également en D2D.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir procéder à une large diffusion de cet additif au règlement auprès de vos dirigeants, éducateurs et joueurs de votre club.

Comptant sur votre collaboration,

Fait à Saint-Denis, le 02 Août 2010

Le Directeur Général,

Frantz BLARD